

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE GESTION INTERMEDIAIRE <i>du 02 novembre 2017</i></p>
--

Cette année, la commission finance s'est réunie le 2 novembre 2017 pour effectuer un contrôle intermédiaire des comptes de l'exercice 2017/2018.

Les membres de la commission finance présents : Mr NICOT, Mr GERBER
Excusé : Mr SCULFORT

La réunion s'est tenue dans les bureaux du syndic à CANET.

Les dépenses du 01/04/2017 au 30/09/2017 s'élèvent à 239 648.00 € soit 57 % du budget prévisionnel.

1. CONTROLE DES CONTRATS :

- AMS : entretien du système de désenfumage bât. B
 - o Montant du contrat 2017/2018 : 1972.80 €.
 - Le prix de ce contrat est identique pour la 3^{ème} année consécutive.

- SOULIS : entretien de la piscine
 - o le contrat d'entretien s'élève à 1588.00 conforme aux années précédentes.

- MARTINEZ PAYSAGE : entretien des espaces verts
 - o 2017/2018 : 2 325.17 € /mois.
 - Le coût de ce contrat est identique pour la 4^{ème} année consécutive.

- CABINET BOURRIER : assurance multirisques immeuble
 - o 2017/2018 : 28 160.00 € soit 1% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

- CABINET FONCIA : syndic
 - o Montant facturé pour 6 mois : 26 250.00 € conforme au mandat de syndic

- CONTRATS ASCENSEURS :
 - o KONE bât. A :
 - Le contrat a été renégocié à partir du 01/01/2018.
 - Nous passons d'une facturation trimestrielle de 1 159.33 € pour les 2 ascenseurs à 965.25 € à partir du 01/01/2018.

 - o KONE bât. B :
 - Le contrat a été renégocié à partir du 01/01/2018.
 - Nous passons d'une facturation trimestrielle de 1 660.27 € pour les 3 ascenseurs à 1 447.87 € à partir du 01/01/2018.

 - o OTIS bât. C : les contrats seront renégociés fin 2018
 - 1 583.64 € par trimestre

 - o OTIS bât. E : les contrats seront renégociés fin 2018
 - 1 639.21 € par trimestre



POINTAGE DES FACTURES HORS CONTRAT :

La majeure partie de ces factures ont fait l'objet d'un accord préalable du conseil syndical.

Les principales factures sont :

- Canotage jardinière bât C :	410.30 €	SIPRIE
- Réfection joint de dilatation :	425.70 €	SIPRIE
- Traitement du mur des garages côté rue :	4 060.10 €	SIPRIE
- Bat C : remplacement porte accès toiture :	1 449.80 €	RENON MENUISERIE
- Remplacement grillage piscine :	410.35 €	Mr BRICOLAGE
- Réparation robot piscine :	355.80	PISCINE MARKET
- Peinture anti glisse piscine :	446.86 €	SIKKENS
- Traitement des cadres fer cage escalier C2 et C3 :	715.00 €	SIPRIE

LES FRAIS DE PROCEDURE :

Les frais de procédure (hors expertise judiciaire) s'élèvent à 4 140.18 €

Ils correspondent à 2 procédures :

- Procédure PANIER : assignation pour obtenir une nouvelle expertise judiciaire.
- Procédure contre la SMABTP pour demander la prise en charge des travaux préconisés par l'expert judiciaire (étanchéité parking bât E et piscine).

Les soldes des frais d'expertise judiciaire soit 9 600 € ont été affectés conformément au vote de l'assemblée Générale :

- Clé piscine : 4 800.00 €
- Clé bât E : 4 800.00 €

LES PRODUITS :

La copropriété a revendu 27 télécommandes pour un montant global de 972.00 €

Les produits des locations s'élèvent à :

- 1 209.91 € pour le 1^{er} trimestre
- 1 213.56 € pour le 2^{ème} trimestre

Ce compte rendu est approuvé par les membres de la commission finance présents

Monsieur NICOT

Monsieur GERBER

